

FIDAUDIT - FRANCE S.A.S.

Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Société par Actions Simplifiée au capital de 180 000 Euros

Siège social : 42, avenue Chanoine Cartellier
69230 SAINT-GENIS LAVAL

384 420 493 RCS LYON
N° RCS 1992 B 00983

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

LE 10 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf

Le 10 novembre,

A neuf heures trente,

Les actionnaires de la Société "FIDAUDIT FRANCE S.A.S.", se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Marie GAVEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le secrétaire, permet de constater que les associés présents, possèdent ou représentent 2374 actions sur les 2500 actions composant le capital social de la société.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur René GAMET, Commissaire aux Comptes titulaire est absent.

.../...

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
- La feuille de présence et pouvoirs des associés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :.

Ordre du Jour

- **Modification des organes de gestion**

Le Président expose brièvement les modifications qui doivent s'opérer dans le management de la société, suite à la démission de Monsieur Jean-Louis GRAND de son poste de Président.

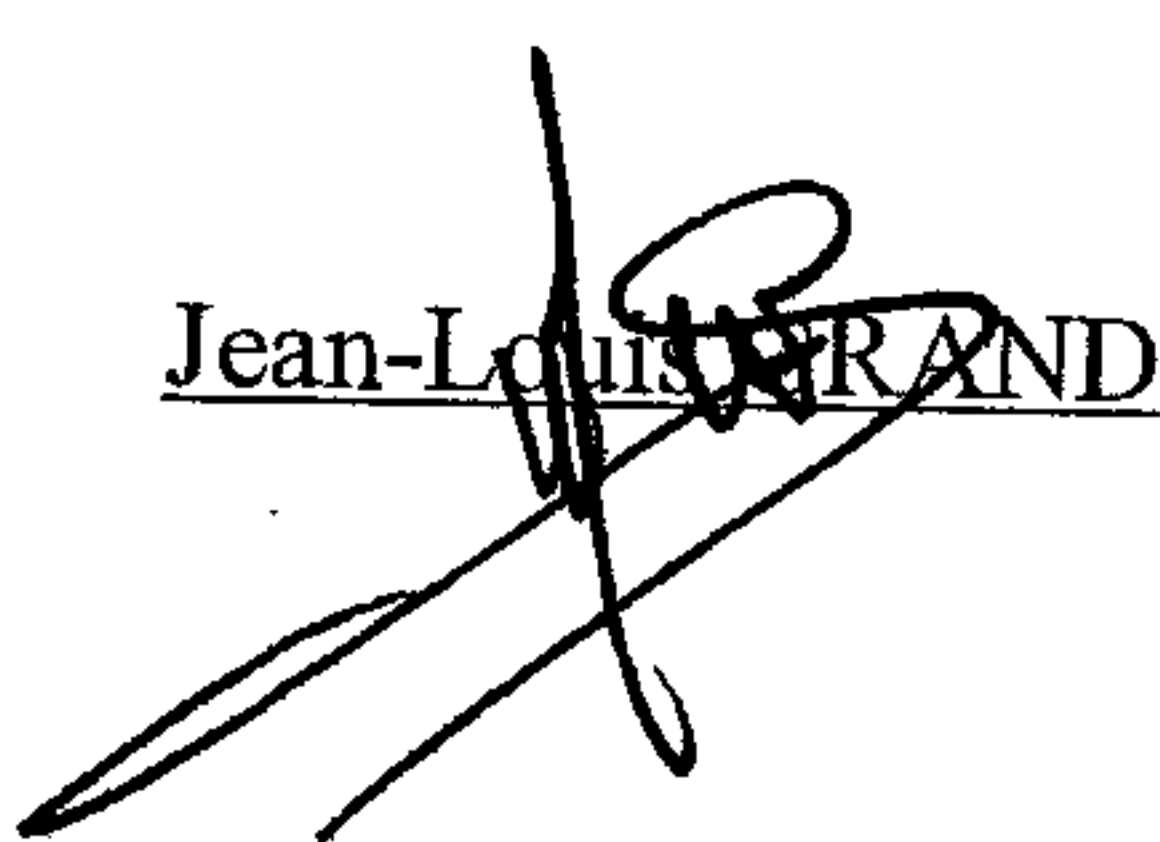
Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

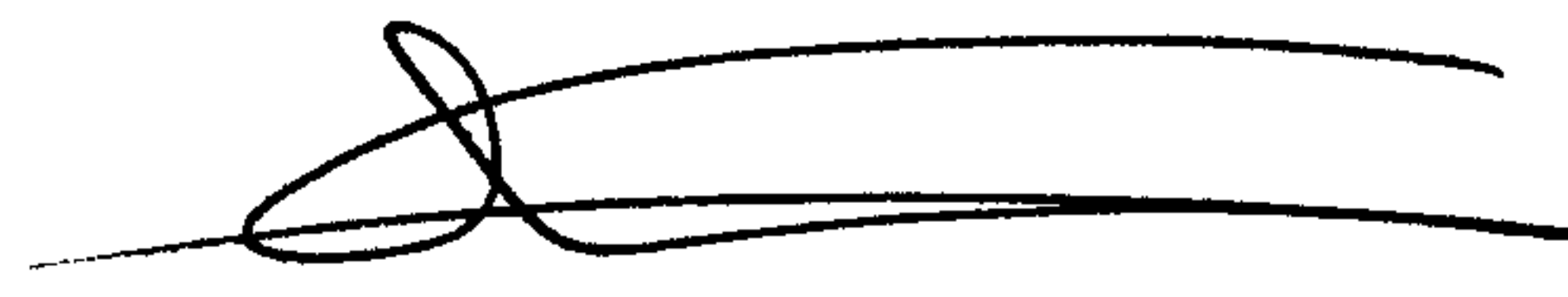
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la démission de son Président décide de pourvoir à son remplacement en nommant Monsieur Jean-Marie GAVEAU, actuellement Directeur Général, au poste de Président, à compter de ce jour et dans les mêmes conditions que Monsieur Jean-Louis GRAND, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mandat de l'ancien Président soit le 30 septembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


Jean-Louis GRAND


Jean-Marie GAVEAU